



L'INFORMATEUR

Le bulletin d'information de Saint-Placide

Spécial février 2012 – Activités sportives estivales

INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS SPORTIVES – ÉTÉ 2012

FOOTBALL (5 À 15 ANS)

SOCCER (5 À 16 ANS)

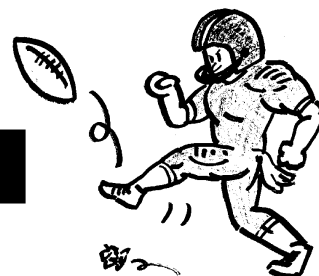
Voir au verso

Vous désirez que votre enfant bouge cet été et qu'il participe à un sport d'équipe ?

Faites vite ! C'est déjà le temps des inscriptions !

Le football

INSCRIPTIONS AUPRÈS DE L'ÉQUIPE RÉGIONALE



Les inscriptions s'effectuent en deux temps :

1. **11 février 2012**

9 h à 15 h

Inscriptions auprès de l'équipe :

MAISON DU CITOYEN, 37, rue Turgeon, Ste-Thérèse

2. **Mi-mars :**

Vous recevrez une facture de la municipalité représentant les frais uniformisés d'accès à ce sport .

Prévoir une somme approximative de 100 \$.

Cette somme pourrait être admissible au programme de remboursement pour sports fédérés.

CATÉGORIE (années de naissance)	FRAIS D'INSCRIPTION
Titan (2005 – 2007)	190 \$
Atome (2003)	230 \$
Moustique (2001 – 2002)	260 \$
Pee-Wee (1999 – 2000)	290 \$
Bantam (1997 - 1998)	320 \$
Midget (1995 – 1996)	450 \$



Le soccer

INSCRIPTIONS AU CLUB DE POINTE-CALUMET, DEUX-MONTAGNES OU LACHUTE



NOM DU CLUB	LIEU D'INSCRIPTION	COÛTS	PHOTOS
Club de soccer Les Vautours Oka – Pointe-Calumet :	Au plus tard le 9 février 2012, 16 h 30 Bureau municipal Saint-Placide	100 \$ (5 et 6 ans) 125 \$ (7 à 16 ans)	Fournir 2 photos format passeport
Club de soccer Deux-Montagnes : (Les prix incluent les frais de non-résidents)	11 février 2012, 9 h à 16 h Centre communautaire 99, rue de la Mairie Ste-Marthe-sur-le Lac	290 \$ (5 à 7 ans) 325 \$ (8 à 10 ans) 365 \$ (11 à 14 ans) 395 \$ (15 à 18 ans)	Prises sur place (enfant doit être présent)
Club de soccer Lachute :	Au plus tard le 9 février 2012, 16 h 30 Bureau municipal Saint-Placide	60 \$ (4 ans) 120 \$ (5 et 6 ans) 125 \$ (7 à 10 ans) 145 \$ (11 à 18 ans)	Date des photos à préciser

*** **Frais de non-résidents : 50 \$ / 1^{er} enfant, 40 \$ / par enfant à compter du 2^e enfant**

*** 5 \$ de rabais à partir du 2^e enfant

*** Dépôt de 50 \$ par enfant pour équipement (chèque daté du 11 octobre 2012). Le chèque sera encaissé si le chandail et le short ne sont pas remis à cette date.

Pour plus d'informations, communiquez avec madame Johanne Béliveau, coordonnatrice des loisirs et des communications au 450 258-2305 poste 231 ou par courriel à jbeliveau@municipalite.saint-placide.qc.ca